

Communiqué du 5 septembre 2024

Nomination de Michel Barnier à Matignon

L'ADMD, plus que circonspecte

Le président de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité, Jonathan Denis, également co-porte parole du Pacte Progressiste sur la fin de vie, a appris avec beaucoup de circonspection la nomination au poste de Premier ministre de Michel Barnier. Il rappelle que Michel Barnier est issu d'une famille politique qui s'est majoritairement opposée au projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie discuté au printemps dernier.

Le jour de la dissolution, le dimanche 9 juin, le projet de loi sur l'accompagnement des malades et de la fin de vie allait entamer sa troisième semaine d'examen à l'Assemblée nationale, après dix-huit mois de travaux sur le sujet par la Convention Citoyenne, le groupe d'étude sur la fin de vie et la Commission spéciale de l'Assemblée nationale. Les quatre articles concernant les soins d'accompagnements, y compris les soins palliatifs, avaient alors été votés, tout comme l'article 5 définissant l'aide à mourir et l'article 6 sur les conditions d'accès à l'aide à mourir ; l'article 7, sur la procédure, était en cours d'examen.

Jonathan Denis rappelle que, selon un sondage Ifop de juin 2024, 84 % des Français se déclarent favorables à la reprise de l'examen du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie (électeurs de gauche : 88% ; électeurs de [l'ancienne] majorité présidentielle : 88% ; électeurs de droite : 75% ; électeurs d'extrême droite : 85%).

Le président de l'ADMD, les 77 000 adhérents de l'ADMD ainsi que toutes les Françaises et les Français attachés à une véritable loi de liberté et de prévention en fin de vie, qui évitera les drames à répétition dont nous lisons les comptes-rendus dans la presse, demandent au nouveau chef du Gouvernement de reprendre le plus rapidement possible les discussions entamées pour permettre à chacun, en conscience et pour lui-même, de choisir les conditions de sa propre fin de vie, dans un cadre légal strict, sans aucune obligation pour personne.